



COMMUNE DE JOSNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2021

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt et un, le quinze juillet à Vingt heures trente
En Exercice : 13 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de JOSNES, dûment
Présents : 10 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants : 13 Madame Catherine BAUDOUIN, maire de la commune de Josnes.

Sur la convocation qui leur a été adressée : Le 10 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 10 juillet 2021

PRESENTS : Mesdames BAUDOUIN, CHOUTEAU, BOURDIER, CHEMIN, REMY et Messieurs MALANDAIN, TRICHET, ROZET, COURCIMEAUX, MENDES

ABSENTES EXCUSÉES : Mesdames GADY, PINAULT, JAMBUT

Procurations : Madame GADY donne procuration à Monsieur MALANDAIN.
Madame PINAULT donne procuration à Madame BAUDOUIN.
Madame JAMBUT donne procuration à Madame CHOUTEAU.

1. **Désignation du secrétaire de séance**
Madame REMY est désignée secrétaire de séance :

2. **Approbation du dernier compte-rendu**

Le dernier compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

3. **Sollicitation de subvention au titre de la répartition du produit d'amende de police et récupération de FCTVA -Aménagements de sécurité Isy**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 24 avril 2021, elle avait sollicité le département de subvention au titre de la répartition d'amende de police et récupération de FCTVA concernant les travaux d'aménagements de sécurité Isy.

En date du 1^{er} Juin 2021 le service de Division Routes Nord émettait un avis technique de principe favorable et demandait au Conseil Municipal de prendre une délibération par laquelle la commune sollicite cette subvention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre de la répartition du produit d'amende de police et récupération de FCTVA pour les aménagements de sécurité au lieu-dit ISY.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

4. Eclairage public rue de l'Eglise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'alimenter la rue de l'église en électricité afin de rejoindre le groupe scolaire par cette voie.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs devis ont été réalisés, et propose au Conseil Municipal de les étudier.

Après consultation, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise :

Ineo pour un montant de 25 143.80 € HT

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

La séance est levée à 20 h 52.